



Changer le nom d'une association

Par **pacrette**, le **27/01/2009** à **20:36**

Bonjour

je suis présidente d'une association de parents d'élèves. Cette asso est adhérente pour des raisons de statuts et d'assurances à une fédération nationale. Elle existe en l'état depuis plusieurs années. Les présidents successifs n'ont pas souhaité apporter de changement pour des raisons pratiques. Nous souhaiterions être indépendant pour ne plus être assimilé à cette fédération et avoir notre propre identité, notre propre nom et notre liberté et indépendance. Comment faut-il procéder ? Quelles sont les démarches à entreprendre ?

Par **Stryffe**, le **05/01/2011** à **13:36**

Bonjour,

La situation est normalement très simple et je pense que depuis le temps vous avez du la trouver. Vous devez d'une part récupérer le cerfa n° 13972*01 pour les modifications de statuts et le cerfa n° 13971*03 pour la déclaration du bureau. D'autre part vous devez faire approuver la modification de statuts en AG.

Dans cette modification vous agirez sur l'objet où vous renoncerez à l'affiliation à la fédération nationale pour afficher votre indépendance. Ensuite vous pourrez également voter la modification du nom de l'association. N'oubliez pas le P.V et déposez vos nouveaux statuts à la préfecture avec les cerfas complétés. Celui pour la déclaration du bureau n'est normalement pas nécessaire pour cette procédure, mais vue que votre bureau changé notamment avec votre arrivé, vous devez le déclarer à la préfecture.

Plus d'info sur association.julia@yahoo.fr

Par **Marèze**, le **22/08/2015** à **13:11**

bonjour

je suis présdente d'une association "dormante" pas dissoute, depuis2012
j'ai déménagé dans le même département et souhaiterai l'utiliser de nouveau avec de nouvelles personnes, donc changer le nom (sa vocation reste la même: les arts plastiques et des ateliers)
En ai-je le droit et Est-ce payant?

merci

Par **youris**, le **22/08/2015** à **17:37**

bonjour,
vous pouvez consulter ce lien sur les évolutions d'une association:
<http://www.service-public.fr/actualites/007369.html>
salutations

Par **plus seul**, le **27/03/2018** à **16:44**

Bonjour,

Je suis président d'une association humanitaire. J'ai dû m'absenter pendant quelques mois et quand j'ai voulu reprendre mes responsabilités la vice présidente a fait barrage. Sans mon accord elle a tout décidé. Il m'est impossible de dialoguer avec cette personne. Elle veut tout diriger. Comment la contraindre? Plus rien n'est possible avec elle. Elle demande à reprendre l'association mais la différencier par un mot rajouter en plus à notre titre d'associatif. Elle veut tout garder, l'argent placé, et tout ce qui se trouve à l'intérieur des locaux. Je suis formellement contre. Aidez-moi s'il vous plaît?

Par **DIAGOURAGA Samba**, le **26/05/2018** à **12:11**

Changement le nom du président de l'association